



SECRETARIAT PERMANENT

**Procès Verbal de la première séance de travail du Comité de
sélection du Bénéficiaire Principal de la subvention Tuberculose**

Libreville, le 08 juin 2017

Dans le cadre du lancement des travaux du comité de sélection du prochain Bénéficiaire Principal de la subvention Tuberculose, il s'est tenu le jeudi 08 juin 2017 dans la salle de réunion du Comité de Coordination Multisectoriel, une séance de travail au cours de laquelle les différentes parties prenantes ont été emmené à examiner de manière approfondi les différentes étapes auxquelles devra se conformer le processus de sélection. De même que sur la pertinence du maintien de certains critères figurant à l'outil d'évaluation des candidats.

Cette séance de travail à été l'occasion pour le Secrétaire Permanent du CCM de remercier l'ensemble des participants pour leur présence, de même que pour leur engagement au coté du CCM afin de garantir la réussite du processus de transfert du rôle de Bénéficiaire Principal. A cet effet, il a rappelé que c'est fort de la contreperformance de la mise en œuvre estimé aussi bien par le Fonds Mondial que par le CCM, que la décision du changement de l'actuel Bénéficiaire Principal avait été prise afin de garantir l'atteinte des objectifs visés par le projet Tuberculose. Il a également indiqué que selon les dispositions du manuel des procédures en vigueur au CCM, la sélection d'un nouveau BP est une tâche qui requière la mise en place d'un comité de sélection à charge d'évaluer les capacités multiples des différents candidats et de désigner celui qui aura les meilleurs aptitudes pour assurer la gestion du projet à mettre en œuvre.

Le projet d'ordre du jour soumis à l'appréciation des membres du Comité de sélection a été validé à l'unanimité. Celui-ci à notamment porté sur les points suivants :

- 1- Revue des procédures de désignation et de sélection du Bénéficiaire Principal.
- 2- Examen du Projet de chronogramme pour la sélection du Prochain Bénéficiaire Principal.
- 3- Élaboration du calendrier de travail du Comité de sélection du Bénéficiaire Principal.
- 4- Examen de la grille d'évaluation

1- Revue des procédures de désignation et de sélection du BP.

Dans le but de garantir un respect des processus en vigueur en matière de sélection de Bénéficiaire Principal des subventions du Fonds Mondial, une revue des principes généraux d'appel à candidature a été faite. S'appuyant sur le manuel de procédure du CCM en sa partie 1 section 1.2.3 (page 15), cette revue c'est faite d'un point de vue pratique par une lecture explicative des conditions liées au choix et à la désignation d'un Bénéficiaire Principal. Il a particulièrement été énoncé que selon les directives du Fonds Mondial, le CCM à la responsabilité de mettre en place une procédure transparente et documenté de la désignation du Bénéficiaire Principal sur la base de critères définis.

Eu égard à cette responsabilité, la nécessité pour chacun des membres du comité de sélection de procéder à la signature d'un formulaire de déclaration de conflits d'intérêts a été relevé. Et ce notamment au moment fatidique des assises de dépouillement des dossiers de candidatures.

Par ailleurs, il est à retenir que cette procédure devra nécessairement prendre en compte les étapes suivantes :

- L'élaboration de Termes de références d'appel à candidature sur la base des directives du Fonds Mondial,
- La publication d'un appel à candidatures ouvert pendant 3 jours dans un quotidien national de grande diffusion,
- Un délai de 1 mois entre la date de publication de l'annonce et la date limite de dépôt de candidature,
- Des réunions du comité de sélection pour l'élaboration d'une grille d'évaluation et la production de rapports d'examen des offres et du choix du BP,
- Une validation du choix du Bénéficiaire Principal par l'Assemblée Générale du CCM.

2- Examen du Projet de chronogramme pour la sélection du Prochain Bénéficiaire Principal.

Afin de s'assurer de la prise en compte des étapes et délais d'exécution fixée par le manuel de procédures, un examen du chronogramme pour le changement du BP retraçant les échéances d'exécution des principales activités à mener et celles restant à exécuter dans le cadre de la mise en œuvre du processus engagé.

Le Secrétaire Permanent a indiqué que dans un souci de promptitude le Fonds Mondial avait procédé à une validation des termes de références rattachés au Bénéficiaire Principal, élaborées avec l'appui de personnes ressources. Propos qui ont semblé ne pas surprendre les membres du comité qui ont admis que lesdites Termes de références décrivaient parfaitement ce qui est à attendre des organisations désireuses d'assumer le rôle de BP de la subvention Tuberculose.

Abordant la question du communiqué d'appel à manifestation d'intérêts, le comité de sélection a statué pour une publication dans un délai de 3 jours ouvrables après la date de la présente rencontre. Celle-ci devra intervenir du 13 au 15 juin 2017 dans un encart du quotidien d'information Générale de référence L'Union.

Par ailleurs, compte tenu de la période de parution du communiqué d'invitation à soumission, la date limite de dépôt de candidature a été fixée au 13 juillet 2017. Toutefois, il a été mentionné qu'au cours de l'intervalle de temps qui subsistera entre ces 2 étapes le comité de sélection aura le devoir de travailler à la production d'une grille d'évaluation des candidatures et de se réunir pour l'élaboration d'un projet de protocole de transfert de compétences du Bénéficiaire Principal.

A cet effet, la date du 17 juillet 2017 a été retenue pour la présentation des résultats de la sélection du Bénéficiaire Principal à l'Assemblée Générale du CCM. Soit dans un délai de 10 jours ouvrables après la date limite de dépôt de candidature.

Cdt

3- Élaboration du calendrier de travail du Comité de sélection du Bénéficiaire Principal.

A la suite de l'examen du projet de chronogramme des différentes activités à mener dans le cadre du transfert du rôle de BP, les membres du Comité de Sélection ont été emmenés à élaborer un calendrier de travail nécessaire à formaliser les rencontres pour l'élaboration des documents de cadrage requis.

A cet effet, il a été souligné qu'au titre des activités importantes que le comité de sélection aura à exécuter figurent également l'élaboration d'un protocole d'accord pour le transfert de compétences entre le Bénéficiaire Principal sortant et le Bénéficiaire Principal entrant. Aussi, la qualité dudit protocole d'accord étant capitale, il a été convenu que la conduite de cette phase puisse être ponctuée par 3 rencontres.

Les échanges ont donné lieu au calendrier de travail ci-après :

Activités	Dates
1 ^{er} réunion relative à l'élaboration du projet de protocole d'accord pour le transfert du rôle de Bénéficiaire Principal.	Jeudi 15 juin 2017
2 ^{ème} réunion relative à l'élaboration du projet de protocole d'accord pour le transfert du rôle de Bénéficiaire Principal.	Vendredi 23 juin 2017
3 ^{ème} réunion relative à l'élaboration du projet de protocole d'accord pour le transfert du rôle de Bénéficiaire Principal.	Jeudi 29 juin 2017
Réunion de présélection du prochain Bénéficiaire Principal.	Du 17 au 18 juillet 2017
Réunion de l'Assemblée Générale du CCM pour la validation du choix du Bénéficiaire Principal.	Lundi 24 juillet 2017

Concernant la réunion de présélection, le **Dr Rodrigue NZE EYO'O, de l'ONUSIDA** a souhaité savoir si dans le cadre du choix du prochain Bénéficiaire Principal, le Comité de sélection aura à simplement procéder à un examen des dossiers de candidatures ou si une phase d'entretien avec les candidats est à prévoir.

A cette préoccupation **M. Le Secrétaire Permanent** a répondu en indiquant que la convocation d'un candidat à un entretien pourrait intervenir en cas de zone d'ombre. Toutefois cette activité ne peut être jugée indispensable, car elle relève de la discrétion du comité qui au moment de l'examen des candidatures pourrait être emmené à le faire.

4- Examen de la grille d'évaluation.

Conformément aux dispositions du Manuel de procédure du CCM, qui confère au Comité de sélection la responsabilité d'élaborer une grille d'évaluation des candidats au poste de Bénéficiaire Principal, la première séance de travail du comité de sélection a été l'occasion de finaliser ce document.

Le Secrétaire Permanent, a procédé à la présentation de la grille d'évaluation des candidats. Elaborée sur la base de l'outil d'évaluation des Bénéficiaires Principaux des subventions du Fonds Mondial, ainsi que sur la base des critères définis par l'appel à manifestation d'intérêt, cette grille présente un système de notation à une échelle allant de 0 à 2, suivant 3 différents niveaux de satisfactions. Les trois niveaux de satisfaction étant traduits par les termes Oui, En partie et Non. Le « Oui » qui pourrait être assimilé à « critères satisfait » donne droit à un coefficient de 2 pour chacune des questions posées. Le terme « en partie » faisant référence à une satisfaction partielle

est sanctionné par 1 point et le « Non » qui correspond à une non satisfaction du critère évalué renvoi au coefficient 0.

Ayant l'avantage de permettre une classification des candidats, la grille d'évaluation est composée de 8 sections auxquelles sont associés des groupes de scores. Au titre de ces 5 sections qui correspondent à différents domaines de gouvernance de l'institution à évaluer

SECTION	DOMAINES
Section 1	Informations contextuelle
Section 2	Gestion et organisation
Section 3	Structure de gouvernance, pratique et procédures de gestion
Section 4	Politiques : procédures liées aux ressources humaines et au personnel spécialisé
Section 5	Infrastructure et système d'information de gestion
Section 6	Gestion des risques
Section 7	Sélection et renforcement des capacités des sous bénéficiaires
Section 8	Gestion et suivi stratégique des sous bénéficiaires.

Après présentation de la grille d'évaluation les membres du comité de sélection ont pu examiner les différentes questions propres à chacune des sections.

Section 1 : De l'Informations contextuelle :

Compte tenu de l'obligation de fournir la documentation faisant état de la personnalité juridique de l'institution (1.1), le Dr Rodrigue NZE EYO'O s'est interrogé sur la nécessité de conserver la question liée à l'existence d'un mandat de l'institution (1.4).

Abordant dans le même sens, le Dr MABIKA MAMFOUMBI Modeste de l'USS a affirmé que la notion de mandat rejoint toujours le statut légal car la documentation liée à la personnalité juridique d'une institution fait également référence à son mandat.

Fort de ce qui précède la question (1.4) a été supprimée car les membres du comité de sélection ont estimé que cette question induisait à une surévaluation celle- liée à la personnalité juridique de l'institution candidate.

Section 2 : De la gestion et organisation

Lors du passage en revue de la section portant sur la capacité de gestion et d'organisation des candidats, le point 2.3 a particulièrement attiré l'attention des membres du comité de sélection. Plusieurs interprétations relatives à la question de savoir si la structure candidate a déjà été responsable de la réalisation de résultats programmatiques d'une complexité similaire à celle du projet Tuberculose, ont été faite. Selon l'Expert de l'ONUSIDA, cette question renvoie à la notion de suivi et évaluation et de gestion d'approvisionnement et stocks dans le cadre d'un quelconque projet d'envergure que le candidat aurait pu mettre en œuvre. Pour sa part, le représentant de l'USS au CCM a estimé que l'information recherché à travers les résultats programmatiques réalisés porte nécessairement sur la gestion de systèmes de santé.

Section 3 : De la structure de gouvernance, pratiques et procédures de gestion

Abordant l'analyse des critères évalués par la section 3 de la grille de notation, le comité s'est appesanti sur le point 3.1.7 qui traite de la capacité pour le prochain BP à fournir une assistance technique aux sous bénéficiaires. Estimant que le simple fait de disposer d'experts ne signifie pas

systématiquement que le BP soit en mesure de former valablement les Sous Bénéficiaires, l'Expert de l'ONUSIDA s'est interrogé sur le contenu de cette assistance technique.

Afin de répondre à cette préoccupation, le Secrétaire Permanent a indiqué que le BP à dans le cadre de ses missions, la responsabilité d'œuvrer au renforcement des SB en termes de formations. A cet effet, il a la possibilité de faire financer ces formations par la subvention Tuberculose. Il peut également recourir à l'initiative 5% par le canal du CCM ou encore s'adresser à l'OMS pour bénéficier d'un appui multiforme.

Dans le cadre de l'évaluation de la capacité de gestion financière de l'institution candidate le Dr NZE EYO'O à suggérer d'inclure un point indiquant s'il existe au sein de l'équipe du BP, une personne chargée de gérer la comptabilité et les finances. Fort de l'approbation de cette proposition, le Secrétaire Permanent a été invité à intégrer au Termes de référence de l'appel à candidature cet élément nouveau.

Section 4 : De la capacité de gestion des achats et des approvisionnements.

Il a été indiqué que la section 4 qui fait notamment référence à la Gestion des Approvisionnements et des Stocks est tirée de l'outil CAT élaboré par le Fonds Mondial. Pour tirer un meilleur profil des informations y relatives, un nouveau critère a été inclus à l'outil d'évaluation des candidatures. Il permet précisément de spécifier si *les mesures de sécurités des médicaments et autres intrants sont définis et adéquates.*

Section 5 : Des infrastructures et du système d'information de gestion.

La revue de la section 5, n'a donné lieu à aucune modification spécifique.

Aussi, l'examen de la grille de notation des candidats étant achevé, les membres du comité se sont donné rendez vous pour jeudi 15 juin 2017 à 10h00, afin d'entamer l'élaboration du protocole de transfert du rôle de Bénéficiaire Principal.

Le débat étant épuisé la séance a été levée à 12h43mn.

Fait à Libreville, le 15 JUIN 2017

Le Président



Pasteur Gaspard OBIANG